

AREVA NC – LA HAGUE

SURCOMPLEMENTAIRE - ME500 / ME914

Prestations supplémentaires à votre complémentaire santé

	ADREA Mutuelle	Remarques
SOINS MÉDICAUX COURANTS		
Ostéodensitométrie non remboursée par le R.O.	+ 60 €	Forfait par acte et par bénéficiaire, entre 45 et 59 ans (âge apprécié à la date des soins).
Chiropracteurs, étioopathes, ostéopathes	+ 30 €	Forfait par séance et par bénéficiaire. Limité à 4 séances par année civile et par bénéficiaire. Praticiens titulaires d'un diplôme d'État reconnu dans leur spécialité et inscrits au répertoire ADELI.
OPTIQUE		
Monture adulte	+ 50 €	Forfait par monture et par bénéficiaire.
Verres simples (uni-focaux faible et moyenne correction) adulte	+ 60 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Codes LPP : 2203240, 2287916, 2259966, 2226412.
Verres complexes (uni-focaux forte correction) adulte	+ 60 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Codes LPP : 2282793, 2263459, 2280660, 2265330, 2235776, 2295896, 2284527, 2254868, 2212976, 2252668, 2288519, 2299523.
Verres complexes (progressifs hors hyper complexes) adulte	+ 100 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Limité à 2 verres par année civile et par bénéficiaire. Codes LPP : 2290396, 2291183, 222738, 2299180.
Verres hyper complexes (progressifs forte correction) adulte	+ 100 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Limité à 2 verres par année civile et par bénéficiaire. Codes LPP : 2245384, 2295198, 2202239, 2252042.
Monture enfant	+ 50 €	Forfait par monture et par bénéficiaire.
Verres simples (uni-focaux faible et moyenne correction) enfant	+ 35 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Codes LPP : 2261874, 2242457, 2200393, 2270413.
Verres complexes (uni-focaux forte correction) enfant	+ 35 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Codes LPP : 2243540, 2297441, 2243304, 2291088, 2273854, 2248320, 2283953, 2219381, 2238941, 2268385, 2245036, 2206800.
Verres complexes (progressifs hors hyper complexes) enfant	+ 70 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Codes LPP : 2259245, 2264045, 2240671, 2282221.
Verres hyper complexes (progressifs forte correction) enfant	+ 70 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Codes LPP : 2238792, 2202452, 2234239, 2259660.
Lentilles prescrites remboursées par le R.O.	+ 180 €	Forfait par année civile et par bénéficiaire valant pour ces deux rubriques.
Lentilles prescrites non remboursées par le R.O.	+ 180 €	
Traitement correctif de la vision	+ 260 €	Forfait par œil et par bénéficiaire.
DENTAIRE		
Seuls les actes répertoriés à la CCAM peuvent faire l'objet d'un remboursement de la mutuelle		
Dépassements prothèses dentaires fixes remboursées par le R.O.	+ 50% B.R.	
Prothèses dentaires fixes non remboursées par le R.O.	+ 50% B.R.	B.R. reconstituée
Dépassements prothèses dentaires amovibles remboursées par le R.O.	+ 750 €	Forfait par prothèse.
Prothèses dentaires amovibles non remboursées par le R.O.	+ 750 €	Forfait par prothèse.
PROTHÈSES, ACOUSTIQUE, APPAREILLAGE		
Dépassements appareillage, orthopédie	+ 100% B.R.	
Dépassements prothèses auditives	+ 400 €	Achat, entretien et réparation. Forfait par oreille et par bénéficiaire.

B.R. = Base de Remboursement (tarif officiel Assurance Maladie)

F.R. = Frais Réels

R.O. = Régime Obligatoire

- Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins.
- En fonction du type d'acte, les prestations sont définies par rapport à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ou à la Tarification à l'Activité (TAA).